



**DECISION N°01/DM/CBK/2025 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/COMMUNE-BIKOK/CIPM/2025 DU 25/02/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR TRAITEMENT DES POINTS DE RUPTURE SUR LA ROUTE COMMUNALE BIKOP – CARREFOUR NKOA EBE – MEYILA – STATION DE POMPAGE CAMWATER ET BRETELLES (30KM) DANS LA COMMUNE DE BIKOK, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE FINANCEMENT FONDS ROUTIER 2025**

**Madame le Maire de la Commune de Bikok**  
(*Maître d'Ouvrage*)

- Vu La Constitution;
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu La Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2025;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/COMMUNE-BIKOK/CIPM/2025 du 25/02/2025, en procédure d'urgence, pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien par traitement des points de rupture sur la route communale Bikop – Carrefour Nkoa Ebé – Meyila – Station de pompage CAMWATER et Bretelles (30km) dans la Commune de Bikok ;

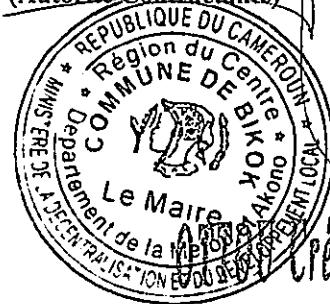
**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est pour compter de la date de publication de la présente décision, annulé l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/COMMUNE-BIKOK/CIPM/2025 du 25/02/2025, en procédure d'urgence, pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien par traitement des points de rupture sur la route communale Bikop – Carrefour Nkoa Ebé – Meyila – Station de pompage CAMWATER et Bretelles (30km) dans la Commune de Bikok.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Bikok, le 19 MARS 2025

**Le Maire**  
(*Autorité Compétente*)



**AMPLIATION :**

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ ARMP/CE (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

*Présence Odette*